

CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2505215

Objet : GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU 2025

FACTURE

ORIGINAL

LAFRAGETTE DAMIEN
LES SIRIEYS
46270 PRENDEIGNES
FRANCE

N° OR : OCTA 15508 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2505215

Exercice : 2025

Date : 11-12-2025

Page : 1 / 1

[illegible]

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	900,00			900,00
Base de TVA	900,00			900,00
Montant TVA	180,00			180,00
Total TTC	1.080,00			1.080,00
Net à payer	1.080,00			1.080,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071450000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner

Payé par virement le.
10/02/26



Etablissement : D46S01 CDA LOT

0918384 LAFRAGETTE DAMIEN

Date échéance : 11-01-2026

Référence à rappeler : 2025 / TR2505215

CHQR Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

1.080,00